



## Livret A et compte courant

Par **madboy**, le **22/04/2015** à **15:08**

Bonjour,

Je souhaite ouvrir un Livret A à mon fils de 1 an. Mon conseiller m'oblige à ouvrir un compte courant au nom de mon fils afin de pouvoir lui ouvrir un Livret A. Est-ce légal ou purement commercial ? On me dit que "le compte sera alors inactif et que ça lui permettra d'être connu dans la base de donnée de la banque mais également que n'importe quel livret doit être lié à un compte qu'il soit actif ou inactif"

J'avais moi même un Livret A en étant plus jeune dans une autre banque sans pour autant avoir de compte courant...

Dans l'attente de votre réponse  
Cordialement

Par **goofyto8**, le **22/04/2015** à **15:29**

**BONJOUR** marque de politesse

Votre fils âgé de 1 an n'a pas le droit d'avoir un compte courant.

En revanche il a le droit au livret A.

Par **jodelariege**, le **22/04/2015** à **16:44**

bonjour ; certaines banques ne font elles pas payer des frais de compte inactif?

Par **madboy**, le **22/04/2015** à **17:16**

Bonjour

Normalement si mais apparemment là ce serait gratuit jusqu'au 25 ans de mon fils. Pratique purement commerciale qui "pousse" à rester client une fois majeur...

Par **jodelariege**, le **22/04/2015** à **18:32**

bonjour ,la gratuité est elle écrite sur l'éventuel contrat ou bien est ce une promesse du commercial? car en cherchant sur internet on voit que pratiquement toutes les banques ont des frais de compte inactif.de toute façon tout doit etre écrit ,rien d'oral...

Par **Lag0**, le **22/04/2015** à **19:08**

Bonjour,

Il est toujours possible de s'adresser à une autre banque, particulièrement celle qui propose le livret A historiquement. Il n'y a pas d'obligation d'avoir un compte chez elle...